



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO RM410-2023 PORTANT SUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX

Veillez prendre avis que le 15 janvier 2024 lors de la tenue de la séance ordinaire, le conseil de la municipalité de Frelighsburg a adopté par résolution le règlement RM410-2023.

Le règlement a pour but de réglementer la possession, le contrôle et la garde des animaux se trouvant sur le territoire de la Municipalité de Frelighsburg. En conséquence, l'adoption du règlement RM410-2023 abroge et remplace tous règlements précédents, qui concernent le contrôle des animaux.

Une copie du règlement est disponible pour consultation sur le site web de la municipalité, ainsi qu'au 2, place de l'Hôtel de Ville, à Frelighsburg, et copie pourra en être délivrée moyennant paiement des droits exigibles suivant le tarif prescrit.

**DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE VINGT-CINQUIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX
MILLE VINGT-QUATRE.**

Anne Pouleur
Greffière et trésorière adjointe